

Bulletin
d'informations
municipales

Décembre
2022



Nous vous souhaitons
nos meilleurs vœux
pour cette année 2023



Mot du Maire



La sortie de ce bulletin annonce la fin de l'année 2022.

Si cette année 2022 a encore été difficile, elle aura laissé place à des moments conviviaux, festifs, avec un retour aux organisations des années précédentes dans notre commune. Que ce soit la rando muco, la Pierre Le Bigaut, les fêtes de Locmaria et de la Chapelle du Bois, la fête de la musique, la journée des plantes au château, et une nouveauté avec Bell' Fest.

Le Covid 19, toujours présent, entraîne des difficultés dans notre quotidien, nous oblige à en tenir compte continuellement. Un grand merci à vous tous, car vous avez su, par la force des choses, vous adapter aux contraintes sanitaires qui étaient préconisées.

Les associations communales auront contribué à rendre cette année moins difficile avec des organisations d'évènements qui favorisent les liens sociaux entre les jeunes et les moins jeunes.

Rien n'est jamais acquis, et la guerre en Ukraine nous montre la fragilité de la paix en Europe et dans le monde, avec les conséquences que l'on connaît.

La flambée des coûts de l'énergie, électricité, gaz, pétrole, matériaux, et denrées alimentaires, vont avoir des conséquences sur le budget de la commune. A nous d'adapter notre fonctionnement en conséquence, températures dans les salles communales, amplitude de l'éclairage public, mutualisation des services, j'espère que le cap difficile est derrière nous.

Les travaux de la salle polyvalente vont débutés en début d'année, avec un rendu pour cet été. C'est une bonne nouvelle car fonctionner sans cet outil est impossible pour la commune.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'années, et vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2023.

François LE MARREC, Maire

Compte-rendu des conseils municipaux

Les comptes-rendus du Conseil Municipal sont consultables sur le site de la mairie : www.belle-isle-en-terre.net

Remise de médaille du tourisme

Rozenn Morvan a reçu la médaille de bronze du tourisme le 25 octobre dernier au château de Lady Mond. Un moment de convivialité où l'histoire de la crêperie Ty Ar C'hampouz a été retracée. La municipalité a offert à Rozenn un bouquet de fleurs ainsi qu'un tablier brodé à son nom.



Travaux

Zéro phyto

En 2022, la commune s'est vu attribuer le diplôme « zéro phyto » pour son service espaces verts. La démarche zéro phyto consiste à ne plus utiliser de produits phyto (désherbant, insecticide...) et de les remplacer par des méthodes alternatives. Le cimetière a été engazonné, début octobre, avec un gazon à pousse lente, environ 5 tontes par an, pour les allées et contre allées. Les espaces entre-tombes seront plantés avec des plantes couvrantes.

Au printemps, une journée citoyenne sera peut-être nécessaire pour éliminer les plantes indésirables. Pour l'entretien des monuments, la javel, le vinaigre et l'anti-mousse sont interdits seul le savon noir est recommandé.

Merci de votre aide pour réussir à embellir le cimetière.



M. le Sous-Préfet a visité notre commune

Dans le programme de visites des communes de l'arrondissement de Guingamp, Monsieur Serge DELRIEU, sous-préfet de Guingamp a visité notre commune.

Le but étant de comprendre les différents projets et soucis rencontrés par les élus locaux.

Nous avons visité le centre de secours, l'EHPAD, l'atelier de poterie d'Awen Prigent, le Centre d'Initiation à la Rivière.

Nous avons évoqué les différents travaux de la commune, notamment l'église et la salle polyvalente



Le Conseil Municipal Jeunes

Les Commémorations

Nous avons participé aux différentes commémorations de la commune. En photo, celle du 14 Juillet. Nous mettons des fleurs et chantons la marseillaise.



Le passage de la PLB

En juin, nous avons fait une animation pour le passage de la PLB à Belle Isle.

On a décoré des vélos, fabriqué une arche de ballons, et on a encouragé les participants en tapant sur des bidons.



Notre passage à la télé

En mars, Tébéo est venu faire un petit reportage sur nous car nous sommes au conseil municipal jeunes. On a montré ce qu'il y a dans nos sacs de conseillers, et montrer ce que nous avons fait depuis qu'on est élus.



La chasse à l'œuf

Nous avons organisé une chasse à l'œuf pour pâques cette année. Nous avons fait 4 catégories, et les enfants devaient ramasser des bouchons pour gagner des chocolats. Nous avons eu beaucoup de participants.

Les libellules et les crayons

Nous avons passé une journée en juillet où nous avons peint les libellules pour décorer la commune. Nous avons aussi peint les crayons qui sont devant l'école ce jour là.



Les mini-olympiades

Nous avons organisé des mini-olympiades pour les fêtes de Belle Isle.

Il y avait 31 participants. Les gagnants ont reçu des entrées pour aller dans différents parcs (paintball/ acrobancane/forum de Trégastel/...)



Nouvelles installations



Annaig Merrien hypnothérapeute

Annaig s'est installée dans son cabinet 15 rue crec'h ugen (face à la mairie).

Vous souhaitez vous libérer de vos blocages, de certains comportements limitants, améliorer vos performances ou tout simplement vivre mieux.

Annaig propose de vous aider dans un premier temps à définir clairement votre objectif et, ensuite de vous accompagner dans votre changement en vous aidant à prendre conscience de vos capacités.

En effet, l'un des présupposés de base de l'approche ERICSONNIENNE est que «chacun possède toutes les ressources nécessaires pour effectuer les changements désirés».

Alors, comme «même le plus long des voyages commence par un premier pas» (Lao Tseu), elle vous invite à oser le changement, à dépasser ces obstacles qui vous empêchent de vous épanouir.

Un accompagnement personnel vers un mieux être. Apprendre à lâcher prise, se débarrasser de ses addictions, avoir confiance en soi, gérer ses angoisses, son sommeil, son stress, ses phobies ou encore ses douleurs ou des traumatismes...

Comprendre et accompagner les maladies chroniques. Pour vous, vos enfants, vos ados.

Prenez rdv à son cabinet. Annaig sera bientôt Maître praticienne en hypnose.

POSI'TIFS

Carole Le Forestier, originaire du sud de la France, est coiffeuse depuis 33 ans.

Installée sur la commune de Belle Isle il y a deux ans, elle a décidé d'ouvrir son salon de coiffure à domicile en septembre dernier : Posi'tifs.

Elle intervient dans un rayon de 20km autour de la commune et réalise tout type de prestations.

La prise de rendez-vous se fait soit par téléphone au : 06 41 23 03 73.

Horaires / jours d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 18h.

Le Salon de Cindy - Coiffeuse

Après plusieurs années d'expérience Cindy a repris le salon de coiffure " les idées de Gaëlle ".

Elle a souhaité se mettre à son compte.

Cindy est diplômée d'un CAP coiffure, d'une spécialisation complémentaire coloriste permanentiste puis d'un Brevet professionnel.

C'est un salon pour homme, femme et enfant. Elle se fera un plaisir de vous bichonner.

"Le salon de Cindy" est ouvert :

Lundi de 9h à 17h / Mardi de 9h à 18h / Mercredi fermé / Jeudi et vendredi 9h à 19h / Samedi 8h à 16h

Possibilité de prendre Rdv en ligne sur planity " le salon de Cindy"



Repas du CCAS

Le repas du CCAS s'est déroulé le dimanche 16 octobre au Relais de l'Argoat à Belle Isle en Terre.

Au menu, de bons plats concoctés par le chef, et une bonne humeur pour les 102 convives. Un brin d'animation, d'accordéon, d'harmonica ou encore de chants ont égayés ce repas.



Les associations

Ça bouge au
Centre de secours

Octobre Rose,
chez les pompiers

Les sapeurs pompiers femmes du centre de secours de Belle Isle en Terre ont décidé de se réunir afin de soutenir les femmes qui luttent contre la maladie.



Une démonstration de tournage de bois à la résidence Ker-Enez

Jacques Riou, conseiller municipal et membre du CCAS, tourneur sur bois amateur, a exposé, du 14 au 21 novembre, de nombreuses œuvres à l'Ehpad, (toupies, plats, lampes, sapins, petits animaux...) Passionné par le travail du bois, il le transforme en belles pièces uniques et décoratives.

Il a réalisé une démonstration de tournage devant les résidents, en créant une toupie en cyprès, un sapin de Noël en if et autres petits objets. Des souvenirs refont surface pour certains résidents, qui étaient eux-mêmes très bricoleurs.

Les résidents ont apprécié de retrouver les odeurs du bois.



November

Pour la deuxième année, les sapeurs-pompiers de Belle-Isle-en-Terre ont participé au Movember, et ont décidé de laisser pousser leur moustache.

Movember est un événement national afin de sensibiliser face au cancer masculin et à la santé mentale.

Particuliers, professionnels : Un point sur les autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Déclaration préalable de travaux (DP)

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination (une grange devenant un hôtel par exemple). Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est obligatoire pour :

- Agrandissement : surélévation, véranda, pièce supplémentaire, ... < 20m² surface de plancher ou emprise au sol
- Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment : porte, fenêtre, fenêtre de toit, changement de couleur des murs...
- Transformation d'un garage en pièce d'habitation
- Ravalement de façade (dans le périmètre d'un site inscrit)
- Construction nouvelle (abri de jardin, garage... < 5m² < 20m² surface de plancher ou emprise au sol)
- Serres (serre dont la hauteur au-dessus du sol est comprise entre 1,80 mètres et 4 mètres et la surface au sol inférieure à 2 000 m² .
- Piscine : superficie de bassin supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m². si couverte > 1,80m
- Installation d'une caravane dans votre jardin
- Edification d'une clôture ou d'un mur
- Changement de destination d'une construction
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'un bâtiment

Vous renseigner, dans tous les cas, auprès de la mairie en raison de conditions de surfaces et surtout ne pas engager les travaux avant l'obtention de l'accord.

Vous avez pour projet d'accueillir du public même pour un seul changement d'exploitant :

Tavaux soumis à autorisation de construire de aménager ou de modifier un ERP

L'aménagement intérieur d'un ERP: ERP : Établissement recevant du public fait l'objet d'une demande d'autorisation qui permet de vérifier que les règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique sont respectées.

Pour quels travaux ?

L'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) doit être demandée pour les travaux suivants :

- Modification interne d'une surface ouverte au public
- Changement de commerce (épicerie remplacée par une boucherie, fleuriste par un autre fleuriste...) sans changement de destination : **Il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaires ou tertiaires. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre.** des locaux et sans modification de l'aspect extérieur
- Rénovation intérieure (déplacement de cloisons internes, création ou remplacement de faux plafonds, changement de revêtement, pose d'une rampe, ...)
- Travaux sur des installations techniques (électricité, désenfumage, alarme, ...)
- Travaux d'aménagement interne sans changement de destination des locaux effectués lors de l'implantation de nouvelles boutiques en remplacement de boutiques dans une galerie marchande
- Travaux d'aménagement interne sans changement de destination des locaux effectués lors de l'implantation d'un nouveau commerce dans un bâtiment existant

Où et comment déposer votre autorisation ?

Avant de commencer des travaux de construction ou d'aménagement d'un ERP: ERP : Établissement recevant du public, le propriétaire (ou son mandataire) doit demander une autorisation au maire.

L'ancien et le nouveau...

Gérard a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} décembre.



En 1986, sous la mandature de Monsieur Paul MAHE, maire, Gérard a commencé ses fonctions avec un contrat T.U.C.. Au bout de 2 ans, il est embauché comme aide agent technique. Depuis, il assure l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et diverses missions.

Salut Gérard
et bonne retraite.



Philippe MENUT, 47 ans, originaire du Morbihan, père de 3 enfants, habite à Belle Isle depuis 2 ans. Titulaire d'un bac Pro de menuiserie en bâtiment, Philippe a travaillé dans différentes entreprises, puis est entré comme agent technique à Marcoussis. Il est auto-entrepreneur, pour des raisons familiales, depuis 2 ans. Philippe a pris le relais de Gérard, le 2 novembre.

Bienvenue à toi.

Manifestations de janvier à juin 2023

Janvier

Samedi 7 Vœux de la municipalité
Vendredi 20 Veillée - Veillées Bellilloises – salle de cinéma
Samedi 28 Sainte Barbe

Février

Jeudi 2 Repas à emporter - APE
Samedi 11 Repas à emporter – PLB – salle de cinéma
Vendredi 24 Veillée - Veillées Bellilloises – salle de cinéma

Mars

Vendredi 17 Veillée - Veillées Bellilloises – salle de cinéma

Avril

Samedi 8 Chasse à l'œuf – CMJ – Jardin du Guer
Vendredi 21 Veillée - Veillées Bellilloises – salle de cinéma
Samedi 29 Journée Rando Muco – Prat Elès – Repas à emporter
Dimanche 30 Journée Rando Muco – Prat Elès

Mai

Dimanche 7 Cross de l'APE
Mardi 9 Marché festif – Marché des Halles
Dimanche 17 Fête de l'Agriculture et du jardinage
Eau et Rivières de Bretagne –
Autour du Château
Vendredi 21 Veillée - Veillées Bellilloises – salle de cinéma

Juin

Samedi 3 Tournoi de foot - ASB
Vendredi 16 Fête de la musique – Comité des fêtes– Place de l'Eglise
Vendredi 16 Veillée - Veillées Bellilloises – salle de cinéma
Samedi 17 90 ans de l'ASB
Vendredi 24 Passage de La Pierre Le Bigaut
Vendredi 30 Concours de boules - l'ASB – La Chapelle du Bois
ou 8 juillet

Etat civil

Bonjour les bébés :

- Nino DERRIEN LIBAULT
- Mihai-Christian OPRESCU
- Laïana ETCHEVERRY

Pour le meilleur...

- Mélanie LE STER et
Suliac AUBERT

Ils nous ont quittés :

- Yvonne PARISCOAT
née LE PICHOURON
- Jeanne HENRY née LE GOFF
- Joël BROUSSE
- Yvonne MIOSEC née DANIEL
- Elisa LE LUYER née LE GALL
- Yves DUPRÉ

Mairie de Belle-Isle-en-Terre : 02 96 43 30 38 - 4 Rue Crec'h Ugen - 22810 Belle-Isle-en-Terre

Rédaction : commission animation

Impression et mise en page : **ROUENN**GRAFIK GUINGAMP 02 96 11 97 00

Crédit photo : Commission animation

Directeur de publication : M. Le Maire, François Le Marrec

Dépôt légal : Décembre 2022

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Jeudi :

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Mardi : 8h30 à 12h00 (fermé l'après midi)

Vendredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30